

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 11 février 2025**

Rapporteur : Johan MARTENS

**DA 411 – 25.02 CRÉDIT DE CHF 720'000.00 TTC DESTINÉ AUX ÉTUDES DE FAISABILITÉ EN LIEN AVEC LES MESURES PGEE (ÉTAPE 1)**

Introduction par M. BUSCHBECK, Conseiller administratif. Un nouveau mode de faire est inauguré ce jour avec ce type de crédits. Ils étaient autrefois intégrés dans le budget de fonctionnement, ce qui n'était pas adéquat car cela relevait de l'investissement et induisait trop de variations d'une année à l'autre, en fonction des chantiers que la Commune voulait étudier. Le fait de faire voter une DA permettra d'avoir de la souplesse sur les dépenses d'une année à l'autre en fonction de l'avancement du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Présentation de DA 411 - 24.02 par M. DUMONT, Ingénieur civil – chef de projets au service de l'aménagement. Le PGEE, voté en 2006 avec la DA 299 A – 06.06, visait à élaborer le PGEE pour la Ville de Vernier (validé par le Conseil d'État le 25 juillet 2015). Il présentait trois phases : 1. diagnostic de la situation existante en 2006, 2. définition du concept général de l'évacuation des eaux (objectifs à atteindre), 3. planification du concept des variantes retenues. Ce PGEE est un outil dynamique, élaboré entre 2006 et 2012, avec une mise à jour sur dix ans, en tenant compte de la réalisation des différentes mesures qui auront été prises sur cette période. Certaines ont déjà été réalisées, par exemple le quartier de l'Étang, d'autres sont toujours d'actualité, en construction ou en cours d'étude, voire abandonnées. Il s'agit aussi d'intégrer toutes conditions qui sont apparues, notamment un aspect inscrit au Plan directeur communal qui vise à réduire l'imperméabilisation des sols. Enfin, de varier la priorisation des mesures en fonction des réseaux, car certaines zones s'abîment plus vite que d'autres. Ces mesures PGEE définissent les objectifs à atteindre pour une certaine zone de la Commune dans le système d'assainissement global, et définissent un budget à plus ou moins 25%.

Il s'agit d'une vision à concrétiser afin de la transformer en projet avec crédit d'étude, puis en crédit de réalisation.

L'étude de faisabilité (Financée par un compte de fonctionnement remboursé par le FIA) étudie quant à elle les variantes possibles et la pertinence pour remplir les objectifs. Le budget est alors affiné à plus ou moins 20%. Ces études de faisabilité sont effectuées : selon la planification au PPI, selon l'opportunité déclarée/identifiée, l'urgence ou les dégâts occasionnés aux tiers. Mais aussi selon la disponibilité des ingénieurs en interne. Ce mode de fonctionnement est très rigide. La forte variabilité de ce compte de fonctionnement, qui nécessite flexibilité et réactivité, est la raison pour laquelle il est transféré d'un budget de fonctionnement en un budget d'investissement.

La DA présentée propose de fixer un montant global, pour être plus flexible et réactif vis-à-vis des partenaires.

Les différents secteurs concernés sont les suivants (*en gras ci-dessous : couvert par la DA 411 – 24.02*) :

Zone 46A Vernier-Village – (Période 2025 - Montant CHF 50'000.00) ; Greube (Période 2027-28 - Montant CHF 120'000.00) Crotte-au-Loup (Période 2028 - Montant CHF 20'000.00) ; Mouille-Galand (Période 2028 - Montant CHF 40'000.00) et les villas du Canada

- 3 déversoirs d'orage dont 2 à condamner après la réalisation de toutes les mesures de séparation des eaux (partielles ou totales)

- Bon taux de séparation des eaux (**chemin de Mouille-Galand / privés + sous-capacité chemin de Crotte-au-Loup à traiter**)

- **Rue du Village** : mise en séparatif partielle

Contraintes bâti ancien (fragile) ; Faible largeur de voirie ; Requalification et végétalisation ; Coordination Vernier-Canada + Barreau de Montfleury (**chemin de la Greube + route du Canada**)

Zone 46B zones industrielles Pré-Bois (Période 2026-7 - Montant CHF 100'000.00) et partie récente du village Esplanade (Période 2029 - Montant CHF 70'000.00).

- Très bon taux de séparation des eaux (**chemin de l'Esplanade** à traiter)

- Nombreux projets cantonaux à court terme : **route de Pré-Bois** ; route du Nant-d'Avril Est (étape 2)

- Plans directeurs de ZI : Mouille-Galand (FTI) ; Batailles Nord et Sud (FTI)

- Amélioration de la qualité des eaux du Nant d'Avanchet : Déconnexion des eaux du réseau secondaire de la plateforme autoroutière (étape 2) (coordination SETECs (OFROU et Genève Aéroport). Le but est que les gros pollueurs traitent eux-mêmes leurs eaux.

La Fondation pour les terrains industriels (FTI) finance les travaux pour la Commune de Vernier. Une fois les travaux effectués, le réseau sera rétrocédé à la Commune.

Zone 46C (Étang, zone industrielle du Lignon, route de Vernier et le futur cycle d'orientation) – Château-Bloch (Période 2026 - Montant CHF 50'000.00)

- Très bon taux de séparation des eaux (chemin J.P. De-Sauvage à traiter, étape 2)

- 1 déversoir d'orage à condamner après la réalisation de toutes les mesures de séparation des eaux (étape 2)
- Zone industrielle du Lignon : collecteurs fortement endommagés :
  - Chemins Barde et de la Muraille : OK
  - **Chemin du Château-Bloch (section zone industrielle)** : à reconstruire urgemment
- Chemin du Château-Bloch (section zone industrielle) :
  - Projet de réaménagement

#### Zone 46D (Avanchets, Balaxert et Châtelaine-Nord)

Il n'y a pas d'urgence sur ce secteur, les mesures seront réalisées dans l'étape 2.

Zone 46E (Nant des Grebattes, Presqu'île d'Aïre) Avenue de l'Ain (Période 2025 - Montant CHF 55'000.00) ; Nant des Grebattes (Période 2029 - Montant CHF 70'000.00)

- Faible taux de séparation des eaux : Étape 1 : apports du Nant des Grebattes ; Étape 2 : solde de la Presqu'île
- Ceinture Urbaine (**Avenue de l'Ain** à traiter)
- Quartier Concorde, Usine-à-Gaz : DA votées
- Henri-De-Buren, route d'Aïre, route du Bois-des-Frères : terminé
- Isaak-Anken, Alouettes, Herse, Wellingtonia, Grand-Champ, Grebattes : études de faisabilité déjà effectuées, DA à venir (les études de faisabilité ont déjà été réalisées et une DA sera déposée en 2025 ou 2026).

**Total des Zones HT : CHF 555'000.00 + Divers et imprévus (20%) : CHF 111'000.00**

Le montant du crédit de la DA (qui porte sur 5 ans) de CHF 720'000.00 sera entièrement financé par le FIA et remboursé sous un an puisqu'il s'agit d'études de faisabilité.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) se dit inquiet du changement des méthodes de comptabilité et demande si cela est compatible avec les normes dictées par les différents organes. Les commissions auront-elles encore leur mot à dire sur les études que la Commune veut soumettre ? Jusqu'à maintenant, la manière de procéder leur permettait, lors des débats, d'apporter des éléments de discussion. M. BUSCHBECK confirme qu'il y aura un crédit d'étude pour l'avancée du projet. Il rajoute qu'avant cette nouvelle façon de procéder, les Conseillers municipaux ne voyaient pas ces crédits d'étude. Ils font aujourd'hui l'objet d'une DA qui permet à l'administration de les présenter et de recueillir remarques et questions. Le but de ce changement est d'aller dans ce sens. Jusque-là, lorsqu'un crédit de réalisation était présenté en commission, les autorisations de construire avaient déjà été délivrées. Les études sont réalisées en collaboration avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et la Commune était tributaire de leurs remarques. L'administration donnera aux Conseillers municipaux des informations au fur et à mesure de l'avancement de chacune des études. M. LABOURIER, Ingénieur civil – chef de projets au service de l'aménagement, indique que toutes les mesures sont publiques et inscrites au PGEE de la Commune.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande si le nant de la Noire avait pu être renaturé avec le plan de renaturation du Canton. Il aimerait que le nant d'Avanchet et le nant des Grebattes puissent également être renaturés. Il souhaiterait que la Commune travaille dans ce sens. Ces lieux doivent être accessibles au public. M. BUSCHBECK répond qu'auparavant, vu leur qualité, il y avait une faible volonté de la part du Canton de travailler sur les nants cités. Le point de vue de l'OCEau a changé, il a un intérêt à travailler sur ces nants qui finissent dans le Rhône et la Commune travaille depuis de nombreuses années afin d'améliorer le bassin versant du nant des Grebattes, ce qui permettra d'améliorer la quantité d'eau de ce nant. Le nant d'Avanchet est le pire nant du Canton, avec les eaux de déversement de l'autoroute, les eaux de déversement de l'aéroport (y compris les produits de dégivrage de la piste), et les incidents industriels (faits en toute transparence). À ce propos, une vraie amélioration va être amenée du côté de l'aéroport, qui va créer une station de récolte des eaux. Au niveau de l'autoroute, l'Office fédéral des routes (OFROU) va récupérer l'eau du déversoir de l'autoroute, qui allait avant dans le nant d'Avanchet, puis dans le Rhône. Il y aura donc moins d'eau dans le nant d'Avanchet, mais elle sera plus propre.

Un commissaire (PLR) demande confirmation que tout sera pris en charge par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour la zone industrielle des Batailles (ZIBA), ainsi que pour la zone industrielle et artisanale de Mouille-Galand (ZIMOGA). La Ville de Vernier sera à terme juste propriétaire des canalisations. Il souhaite également savoir pourquoi la zone industrielle du Lignon est à la charge de la Commune et demande pourquoi il y a une différence de traitement. M. DUMONT confirme que la FTI réalisera tous les travaux pour la ZIBA, ainsi que pour la ZIMOGA, et se fera rétribuer par le FIA pour les travaux d'assainissement. À l'issue des travaux, le réseau sera rétrocédé à Vernier. La zone industrielle du Lignon (ZILI) est une vieille zone industrielle, déjà implantée.

**La Présidente passe au vote de la DA 411 – 24.02 Crédit de CHF 720'000.00 TTC destiné aux études de faisabilité en lien avec les mesures PGEE (étape 1), qui est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC).**